

PHARMACIE



2019 / 2020



Scuio-IP

Service commun universitaire
d'information, d'orientation et
d'Insertion Professionnelle



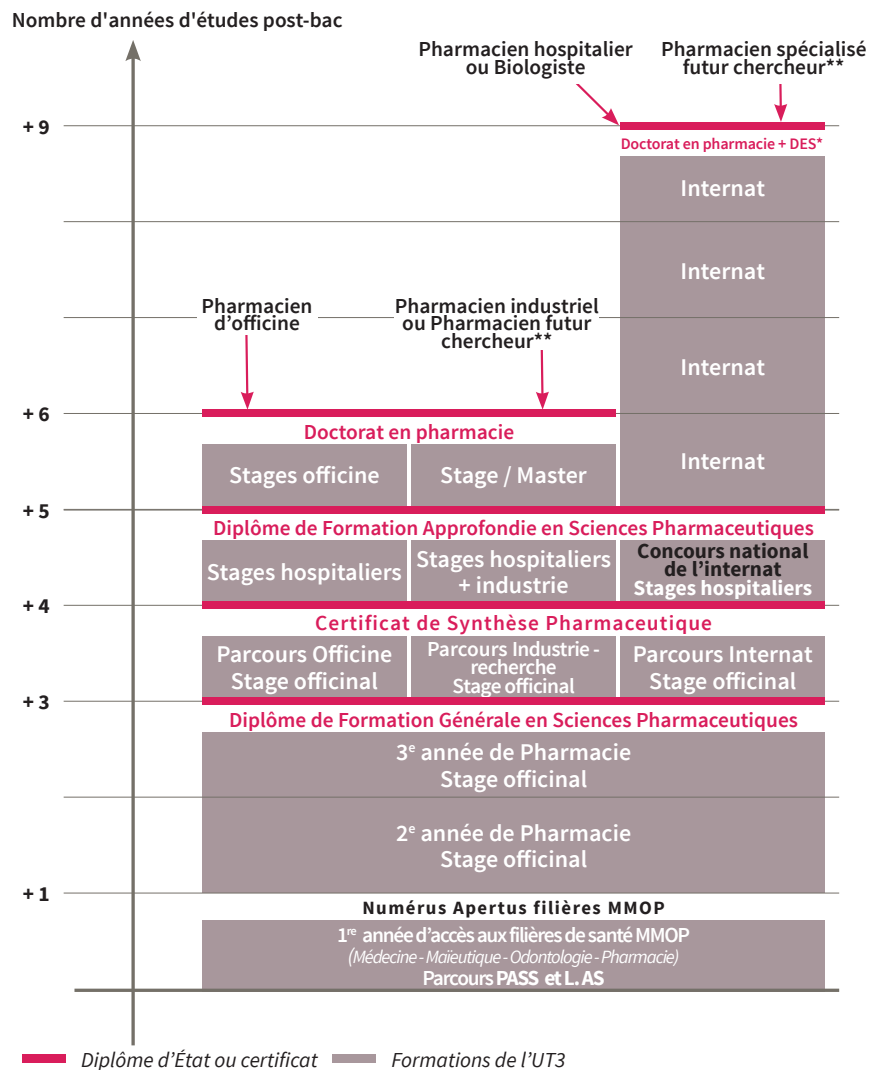
UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER



Pharmacie

Comment sont organisées les études pharmaceutiques ?

Les études de pharmacie ont une durée totale minimale de 6 ans. Elles sont pluridisciplinaires (chimie, biologie, pharmacologie, clinique) et conduisent au diplôme d'état de docteur en pharmacie. Lors de la 5^e année, les étudiants peuvent opter pour une spécialisation via l'internat. Elles donnent accès au métier de pharmacien dans des secteurs d'activité qui lui sont réservés (« exercice réglementé ») la pharmacie d'officine, l'industrie pharmaceutique, la pharmacie hospitalière ou la biologie médicale. D'autres débouchés sont aussi possibles : l'enseignement supérieur, la recherche scientifique, la cosmétologie, l'agro-alimentaire, le journalisme scientifique, les métiers de l'environnement, de l'humanitaire...



* DES : Diplôme d'Études Spécialisées

** La formation devra être complétée par une thèse d'université (3 ans)

Modalités et conditions d'accès

Sont admis à s'inscrire en 2^e année de pharmacie :

► les étudiants ayant validé une première année dans un des parcours d'accès : parcours spécifique « accès santé » (PASS) ou parcours licence avec une option « accès santé » (L. AS) ; et ayant été sélectionnés aux épreuves MMOP.

► les étudiants de licence 2 ayant validé la mineure santé et ayant satisfait aux épreuves de sélection MMOP.

Mesures transitoires :

► les redoublants de PACES de 2019-2020 accéderont par un numérus clausus séparé.



La formation

Suite à la réforme des études de santé et à la suppression de la PACES, de nouveaux parcours d'accès aux filières de santé **médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie (MMOP)** sont mis en place à la rentrée 2020 :

- un parcours spécifique « accès santé » (PASS)

- un parcours licence avec une option « accès santé » (L. AS). Les licences seront affichées sur Parcoursup.

Une voie d'accès est prévue pour les titulaires d'un titre ou d'un diplôme d'état d'auxiliaire médical.

► 2^e et 3^e années de pharmacie : Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques

Après la 1^{re} année, les étudiants admis à poursuivre des études de pharmacie suivent deux années de formation. Ils suivent des UE communes obligatoires, des UE optionnelles, effectuent deux stages en officine d'une durée totale de six semaines et valident une formation en soin d'urgence.

Ce premier cycle débouche sur le Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP).

► 4^e année : Certificat de Synthèse Pharmaceutique (CSP) et choix du parcours

Le 1^{er} semestre consiste en une formation théorique et pratique approfondie sur les pathologies, leur diagnostic biologique et leur prise en charge thérapeutique puis s'achève par un 3^e stage officinal. Le CSP valide les acquis fondamentaux de l'ensemble de la formation commune à tous les futurs pharmaciens.

A compter du second semestre, les étudiants suivent un cursus spécifique au parcours qu'ils ont choisi :

- Le parcours officine forme les futurs pharmaciens d'officine.
- Le parcours industrie-recherche forme des pharmaciens répondant aux besoins de l'industrie du médicament, des produits de santé et des cosmétiques et/ou de futurs chercheurs ou enseignants-chercheurs non hospitaliers. En fonction du projet professionnel, l'étudiant complète son cursus par des formations réalisées à l'université (master 2 avec ou sans une thèse d'université) ou dans des écoles spécialisées (école d'ingénieurs, de commerce...)
- Le parcours internat prépare aux épreuves du concours national de l'internat en pharmacie. Ce concours donne accès, selon le rang de classement, à une formation hospitalo-universitaire de 4 ans dans l'une des 3 spécialités : biologie médicale, pharmacie hospitalière et des collectivités, innovation pharmaceutique et recherche.

► 5^e année : année hospitalo-universitaire

Elle associe des enseignements spécifiques au parcours choisi avec des **stages hospitaliers** (indemnisés). Dans le parcours industrie-recherche, l'étudiant réalise un **stage de 5 mois dans un laboratoire** industriel ou de recherche académique.

Cette année débouche sur le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP). Lors de la 5^e année les étudiants souhaitant accéder à une spécialité hospitalière, doivent réussir le concours national de l'internat en pharmacie et suivre une formation hospitalo-universitaire rémunérée de 4 ans. Deux tentatives sont autorisées.

► 6^e année

Pour le parcours officine, cette année se divise en un semestre de formation universitaire appliquée suivi d'un stage de 6 mois à temps plein dans une pharmacie d'officine.

Pour le parcours industrie-recherche, elle est remplacée par un master 2, une formation en école d'ingénieur ou de commerce.

Dans le parcours internat, l'interne en pharmacie prend ses fonctions pour 4 ans.

Diplôme d'État

Il est délivré :

- suite à la validation de la 6^e année et la soutenance de la thèse d'exercice, autorisant un exercice officinal ou industriel
- suite à la validation de Diplômes d'études spécialisées (DES), de la soutenance du mémoire de DES et d'une thèse d'exercice, autorisant un exercice hospitalier ou en biologie médicale.



L'exercice professionnel

Dans tous les pays de l'Union européenne, l'exercice de la profession de pharmacien est réglementé. En France, pour exercer une activité relevant du monopole pharmaceutique, il faut être titulaire du diplôme d'État de docteur en pharmacie et être inscrit à l'ordre national des pharmaciens. L'exercice d'une activité pharmaceutique hospitalière ou de la biologie médicale (en milieu hospitalier comme dans un cadre libéral) n'est désormais autorisé qu'aux pharmaciens détenteurs d'un Diplôme d'études spécialisé DES. 75 % des pharmaciens inscrits à l'ordre exercent en officine, mais d'autres débouchés professionnels sont accessibles.

Les métiers

► Pharmacien d'officine : titulaire, propriétaire ou adjoint, salarié

Il assure le contrôle des prescriptions, la dispensation des médicaments et des dispositifs médicaux, l'éducation thérapeutique des patients et à présent certaines vaccinations. Il contrôle leur bon usage, contribue aux soins de premier secours et joue un rôle important dans la prévention des maladies. Il travaille en équipe et en collaboration avec les autres professionnels de santé. Des nombreuses spécialisations sont possibles (orthopédie, phytothérapie, homéopathie, maintien à domicile...).

► Pharmacien de la répartition : directeur de site, chargé de la qualité, chargé de clientèle, responsable des achats

Son rôle est d'assurer l'approvisionnement des pharmacies d'officine et des établissements de santé. Différents profils de postes existent, de préférence avec une formation complémentaire spécialisée dans les domaines « Répartition » ou « Droit de la Santé ».

► Pharmacien industriel

Il occupe des postes à responsabilités dans le secteur de l'industrie pharmaceutique, mais aussi de l'agro-alimentaire, de l'hygiène, de la cosmétologie, de l'hydrologie ou de l'oénologie. Il intervient dans la recherche préclinique et clinique, le développement, la production, le contrôle, la réglementation et la commercialisation du médicament. Sa formation initiale est souvent complétée par une formation spécialisée (Master 2, écoles d'ingénieur, écoles de commerce...). La maîtrise de l'anglais et la mobilité géographique sont indispensables.

► Pharmacien chercheur ou enseignant-chercheur

Titulaire d'une thèse d'université et d'une expérience postdoctorale, ce pharmacien travaille préférentiellement dans la recherche fondamentale ou appliquée dans des établissements publics (CNRS, INSERM, INRA, IRD, CEA, Universités...) ou des départements de Recherche & Développement industriels. Il est également possible d'enseigner à l'Université en tant qu'enseignant-chercheur. La maîtrise de l'anglais et la mobilité géographique sont là aussi indispensables.

► Pharmacien hospitalier

Titulaire du DES de biologie médicale, il exerce en collaboration avec les équipes médicales dans les établissements hospitaliers du secteur public ou privé. Il assure le bon usage du médicament, des dispositifs et des gaz médicaux. Il gère l'approvisionnement, valide les prescriptions médicales, réalise et contrôle certaines préparations (chimiothérapie, nutrition par voie veineuse...), dispense les médicaments aux patients. Il est aussi responsable des services d'hygiène, de stérilisation et de radio-pharmacie. Le pharmacien hospitalier effectue des études pharmaco-économiques, participe aux essais cliniques et aux missions de recherches en centres hospitalo-universitaires (CHU). En outre, il peut associer son activité hospitalière à une activité d'enseignement et de recherche.

► Pharmacien biologiste

Titulaire du DES de biologie médicale, il exerce en milieu hospitalier ou en laboratoires d'analyses médicales privés (directeur, directeur adjoint). Il est responsable de la réalisation des analyses médicales. Il est directement impliqué dans le diagnostic biologique, en collaboration avec les médecins et assure les suivis biologiques des patients.

L'obtention supplémentaire d'une thèse permet de combiner une activité hospitalière avec une activité d'enseignement et de recherche.

► Autres débouchés possibles

Pharmacien conseil de l'assurance maladie, pharmacien inspecteur de la santé publique, pharmacien dans des agences publiques (ARS, OMEDIT, ANSM, ANSES...). En tant que pharmacien militaire, il perçoit une solde mensuelle dès la rentrée à l'école.

Vie étudiante et associations

TTEP : Tutorat Toulousain des Etudiant.e.s en Pharmacie : <https://www.facebook.com/Tutorat-Toulousain-des-Etudiantes-en-Pharmacie-704592436569928/>

Association des étudiants en pharmacie de Toulouse : www.facebook.com/Aept-Pharmatoulouse

PharmaSIEL (Solidarité Internationale et Locale) <https://fr-fr.facebook.com/pages/category/Nonprofit-Organization/Pharmasiel-167335927064310/>

Association des Assistants et des Internes en Pharmacie des hôpitaux de Toulouse : www.aaiptoulouse.com/

► Pour en savoir plus :

Ordre National des Pharmaciens : www.ordre.pharmacien.fr/Le-pharmacien/Le-metier-du-pharmacien/Fiches-metiers

Les entreprises du médicament : www.leem.org/sites/default/files/PDF%2018.pdf

Institut des métiers et formations des industries de santé (Imfis) : www.imfis.fr/les-formations/

Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France (ANEPF) : www.anepf.org/

► **L'unicité du diplôme** de pharmacien et la formation théorique et pratique pluridisciplinaire permettent au pharmacien de changer d'activité au cours de sa vie professionnelle (l'accès à la biologie médicale et à la pharmacie hospitalière demeurant, cependant, réservé aux détenteurs d'un DES) *via* la réalisation d'un stage professionnel ou d'une courte formation de remise à niveau.



Contacts

Faculté des Sciences Pharmaceutiques

35, Chemin des Maraichers

31062 Toulouse Cedex

Tél. 05 62 25 68 00

www.pharmacie.ups-tlse.fr

Direction des Études et de la Vie de l'Étudiant (DEVE)

118 route de Narbonne - 31062 Toulouse cedex 9

Bâtiment administratif central - bureau 17

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi, vendredi : 8 h 30 - 12 h et 13 h - 16 h

Mardi, jeudi : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 16 h

Tél. : 05 61 55 83 50 / 82 34 / 69 76

www.univ-tlse3.fr - voir rubrique Inscriptions

Le Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle
Bât. E4, 118 route de Narbonne 31062 Toulouse cedex 09
05 61 55 61 32

Le Scuio-IP peut vous aider tout au long de votre parcours à l'UT3 pour définir votre projet de formation et clarifier vos objectifs professionnels, mettre en œuvre une stratégie de recherche d'information et vous aider dans vos démarches d'insertion professionnelle.



Horaires :

du lundi au jeudi de 09 h à 12 h et de 13 h à 17 h
sous réserve de modification.

<http://www.univ-tlse3.fr>